

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-12.18 modifiant le Règlement SH-12 établissant un programme de revitalisation des bâtiments commerciaux.

Ce règlement vise à favoriser la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments commerciaux afin notamment de rendre les corporations, les coopératives et les organismes à but non lucratif admissibles à ce programme.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 22 septembre 2021

Me Chantal Doucet
Greffière